

Dernière modification : 1 février 2025 – Version n° 2

Conditions générales d'adhésion à l'Abonnement Scalapay

1. Définitions

Dans le présent accord, les termes suivants, qu'ils soient exprimés au singulier ou au pluriel, ont la signification indiquée ci-dessous :

- a) **Abonnement** : l'abonnement avec renouvellement mensuel automatique à l'adhésion à Scalapay, qui permet d'accéder aux Services Supplémentaires. ;
- b) **Adhésion à Scalapay** : l'adhésion à Scalapay qui, suite à l'Abonnement, donne accès aux Services Supplémentaires.
- c) **App** : l'application mobile de Scalapay pour Apple et Android ;
- d) **Client** : toute personne physique titulaire d'un Compte Scalapay qui a correctement souscrit à l'Abonnement ;
- e) **Compte Scalapay** : le compte personnel de chaque Client créé suite à l'enregistrement sur la Plateforme Scalapay en accédant au Site Internet de Scalapay où il est possible de consulter sa position par rapport à l'état des paiements, le programme de remboursement, les données du compte personnel et tous les services et promotions supplémentaires disponibles ;
- f) **Conditions Générales de la Plateforme Scalapay** : les conditions générales signées par le Client suite à l'Enregistrement et à la création du Compte Scalapay ;
- g) **Conditions générales ou contrat** : les présentes conditions générales ;
- h) **Contrat** : le contrat constitué des présentes Conditions Générales par lequel Scalapay met l'adhésion à Scalapay à la disposition du Client ;
- i) **Date d'activation** : la date qui coïncide avec l'adhésion et l'abonnement à Scalapay.
- j) **Enregistrement** : l'enregistrement du Client sur la Plateforme Scalapay ;
- k) **Frais** : les frais mensuels pour les Services Supplémentaires sont de 14,99 € TTC, sauf dans les cas suivants :
 - Pour les clients effectuant une première activation, les frais mensuels sont de 9,99 € TTC.
 - Pour les clients qui maintiennent leur abonnement actif sans interruption, les frais réduits de 9,99 € TTC continueront de s'appliquer.
 - En cas de désinscription, le client aura la possibilité de réactiver son abonnement Scalapay dans un délai de 7 jours en payant des frais réduits de 9,99 € TTC. Passé ce délai, les frais appliqués pour la réactivation seront de 14,99 € TTC.
- l) **Services Supplémentaires** : il s'agit des services supplémentaires liés à l'Abonnement Scalapay, incluant :
 - Un accès exclusif à la page des promotions, disponible uniquement pour les membres de l'Abonnement Scalapay ;
 - La participation à des jeux-concours dédiés, offrant notamment la possibilité de gagner chaque semaine des cartes-cadeaux Amazon et de participer au tirage final pour une carte-cadeau Amazon d'une valeur de 300 €, selon un règlement spécifique ;
 - Un accès prioritaire au service client : chaque utilisateur abonné à l'abonnement Scalapay

bénéficiera d'une assistance client prioritaire par rapport aux autres utilisateurs ;

- L'accès au Réseau Premium, permettant de profiter d'avantages exclusifs auprès d'une sélection de vendeurs affiliés à Scalapay (ou à des entreprises du groupe).
- m) **Méthode de paiement** : toute méthode de paiement acceptée par Scalapay, si disponible (par exemple, carte de crédit, carte de débit, carte prépayée ou compte bancaire), dont les détails sont fournis par le Client au moment de l'Enregistrement ou au moment du premier achat via la Plateforme Scalapay, à utiliser pour débiter les paiements dus par le Client pour l'achat de produits, ainsi que pour créditer les éventuels remboursements, ou toute autre méthode utilisée, au cours de la relation, à la place ou en plus de celle initialement indiquée ;
- n) **Plateforme Scalapay** : l'infrastructure informatique et numérique mise en place par Scalapay afin de permettre au Client d'accéder au Compte Scalapay, à l'Adhésion Scalapay, aux services de paiement et accessible par le biais du Site web de Scalapay ;
- o) **Produit** : le bien/service acheté via la plateforme Scalapay ;
- p) **Renouvellement** : le renouvellement automatique de l'abonnement après paiement de la redevance, qui sera facturée tous les 30 jours à compter de la date d'activation ;
- q) **Réseau Premium** : le réseau premium des vendeurs ;
- r) **Scalapay** : Scalapay S.r.l., dont le siège social est situé à 20139 Milan (MI), Via Nervesa 21, P.IVA 06891080480, Capitale Sociale €1.000.000,00 N. Rea MI - 2606390, c'est-à-dire l'entité qui fournit au Client les Services Supplémentaires en vertu du Contrat ;
- s) **Services Additionnels** : désigne les services additionnels associés à l'adhésion à Scalapay, y compris l'accès au réseau Premium ;
- t) **Site web de Scalapay** : le site web appartenant au groupe Scalapay www.scalapay.com, www.portal.scalapay.com et tout autre site web, plateforme numérique, y compris l'application Scalapay ;
- u) **Vendeur** : toute société ou entreprise qui offre aux clients la possibilité d'acheter ses produits via la plateforme Scalapay.

2. **Objet du contrat**

2.1. Le présent Accord régit le service d'adhésion à Scalapay qui, suite à la souscription d'un Abonnement par le Client, donne accès à certains Services Additionnels.

2.2. Les Services Supplémentaires sont fournis à l'usage exclusif et personnel du client et ne peuvent être cédés ou transférés, à quelque titre que ce soit, à des tiers.

2.3. Les services ne sont disponibles que pour les clients d'Italie, de France et d'Espagne.

2.4. Le service Réseau Premium est accessible uniquement via l'application. Les détails relatifs aux Services Supplémentaires seront envoyés par e-mail et/ou au numéro de téléphone indiqué dans le compte Scalapay.

3. **Accès aux membres et aux services de Scalapay**

3.1. Afin d'accéder à l'Abonnement Scalapay et de souscrire à l'Abonnement, le Client doit s'inscrire sur la Plateforme Scalapay accessible via le Site web de Scalapay et créer un Compte Scalapay.

L'inscription et le compte Scalapay sont régis par les conditions générales de la plateforme Scalapay.

3.2. Afin d'accéder à l'adhésion à Scalapay, de souscrire à l'Abonnement et d'accéder aux Services

Supplémentaires, le client doit également :

- a) être âgé d'au moins 18 ans ;
- b) possèdent la capacité d'agir, la capacité juridique et la capacité de prendre des décisions ;
- c) avoir réussi à s'inscrire et à créer un compte Scalapay ;
- d) résider en Italie, en France ou en Espagne ;
- e) fournir également un mode de paiement valide.

4. Autres services auxiliaires

4.1. En plus des Services Supplémentaires que le Client obtient en souscrivant à l'adhésion à Scalapay, Scalapay peut offrir aux Clients l'accès à des services et/ou avantages additionnels autres que les Services Supplémentaires, conformément aux termes et conditions séparés et/ou aux règlements de temps à autre pour de telles offres que Scalapay et/ou des partenaires tiers mettent à la disposition des Clients.

4.2. Par exemple, ces services et/ou avantages - qui n'entraînent pas de coûts supplémentaires pour le Client - peuvent consister en une couverture d'assurance, des services d'assistance, des programmes de récompenses, des offres spéciales réservées aux Clients qui seront communiquées par Scalapay à l'adresse e-mail et/ou au numéro de téléphone mobile indiqués dans le Compte Scalapay (les "**Services Additionnels**").

4.3. Il est entendu que l'utilisation par le Client des Services Additionnels pendant la Période d'Essai est soumise à la régularisation administrative de l'adhésion à Scalapay. Aux fins du présent contrat, "régularisation administrative" signifie le paiement intégral de la cotisation.

4.4. Toute documentation d'information sur les couvertures d'assurance, qui sont offertes gratuitement au client, est publiée sur le site web de Scalapay (section "Adhésion à Scalapay") et contient toutes les informations sur les couvertures activées, les modes d'accès, les exclusions et la procédure de règlement.

5. Obligations de Scalapay

5.1. Scalapay accordera au Client l'accès à l'adhésion à Scalapay et aux Services Supplémentaires.

5.2. Scalapay s'engage à faire tous les efforts et à prendre les mesures appropriées pour protéger les données du Client, conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données.

6. Obligations des clients

6.1. Le Client s'engage à ne pas utiliser à des fins commerciales et/ou publicitaires les informations relatives à des tiers dont il prend connaissance par le biais de la Plateforme Scalapay.

6.2. Le client garantit que les informations fournies au moment de l'enregistrement et les informations fournies ultérieurement en cas de changement sont correctes, précises et complètes, et s'engage à veiller à ce que ces informations soient maintenues à jour à tout moment.

6.3. Le client s'engage à respecter la législation en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, les lois sur la protection de la vie privée et de la propriété intellectuelle, et à éviter toute violation des droits industriels, intellectuels et/ou des marques, des brevets et des droits d'auteur.

6.4. Le Client reconnaît que Scalapay n'est jamais responsable :

- a) dans les cas où il n'est pas possible d'accéder à l'adhésion à Scalapay ou d'utiliser les Services Supplémentaires du fait de tiers ;
- b) si l'accès au site Web de Scalapay et/ou au Compte Scalapay et/ou aux Services Supplémentaires est indisponible ou restreint en raison d'une panne ou d'un

- dysfonctionnement des systèmes informatiques du Client ;
- c) en cas de force majeure ;
- d) dans le cas où la redevance n'est pas perçue.

Le client s'engage à ne pas utiliser les Services Supplémentaires à des fins commerciales ou, en tout état de cause, à des fins autres que celles expressément spécifiées dans le présent contrat.

7. Coût de l'adhésion à Scalapay

7.1. Le Client aura accès à une période d'essai de 14 jours à partir de la date d'activation (la "**Période d'essai**"), après quoi l'accès à l'adhésion à Scalapay et aux Services Supplémentaires est soumis au paiement de la cotisation. La cotisation pour le premier mois d'adhésion à Scalapay sera facturée à la fin de la période d'essai. Le paiement ultérieur de la cotisation sera facturé à la date de renouvellement.

7.2. La période d'essai ne peut être utilisée qu'une seule fois par client et concerne le compte Scalapay.

7.3. Les frais sont facturés mensuellement au(x) mode(s) de paiement du Client pour lesquels les fonds nécessaires sont disponibles avant le mois d'utilisation. Les frais peuvent être imputés à n'importe quel mode de paiement indiqué sur le compte Scalapay.

7.4. Les Services Supplémentaires et Additionnels seront immédiatement désactivés en cas de suspension du Compte Scalapay.

7.5. La devise de la redevance est l'euro.

7.6. Scalapay se réserve le droit d'appliquer à tout moment des réductions sur le prix des frais, en montrant et/ou en envoyant une notification spécifique au client. Dans ce cas, les termes et conditions de la réduction seront également indiqués.

8. Durée, résiliation et fin du contrat

8.1. Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée et prend effet à la date d'activation. La redevance est facturée sur une base mensuelle, sous réserve des articles 8.2 et 8.3.

8.2. Le Client peut résilier le présent Contrat à tout moment sans payer de pénalité, par simple notification écrite à Scalapay, à envoyer par courriel aux adresses indiquées à l'article 9 ou via la section appropriée de l'Application. Dans ce cas, à la fin du mois au cours duquel la résiliation a été envoyée, l'Abonnement ne sera pas renouvelé et le Client ne sera pas tenu de payer les Frais d'Abonnement pour le mois suivant. La Redevance d'abonnement payée pour le mois au cours duquel la rétractation est envoyée ne sera pas remboursée.

8.3. Conformément aux articles 52 et suivants du Code de la consommation (décret législatif 206/2005), le client a le droit de résilier le contrat, sans pénalité et sans indication de motif, au plus tard à la fin de la période d'essai (*c'est-à-dire* 14 jours à compter de la date d'activation).

8.4. En cas de résiliation du présent Contrat, le Client perdra l'accès aux Services Supplémentaires et aux Services Additionnels prévus par l'Abonnement à Scalapay, mais conservera la possibilité d'utiliser son Compte Scalapay pour les autres fonctionnalités disponibles sur la Plateforme Scalapay.

Scalapay se réserve le droit de demander le paiement des montants éventuellement encore dus pour les Services Supplémentaires utilisés avant la résiliation, sans que cela n'affecte le fonctionnement du Compte Scalapay.

8.5. Scalapay se réserve le droit de suspendre l'exécution ou de résilier le présent Contrat et de résilier ou de suspendre l'utilisation de la Plateforme Scalapay et/ou l'accès au Compte Scalapay et/ou à l'Adhésion Scalapay du Client à tout moment et avec effet immédiat en cas de survenance de l'une des conditions :

- a) la communication de données incorrectes ou fausses par le client ;
- b) la création d'un nouveau Compte Scalapay avec les mêmes données qu'un Compte Scalapay existant ;
- c) l'absence de notification, au cours de la relation, d'un changement dans les données fournies au moment de l'enregistrement ;
- d) le non-paiement et/ou le paiement incomplet de la redevance, y compris en cas de non-débit ou de débit tardif, pour quelque raison que ce soit, de la méthode de paiement ;
- e) le risque de fraude perçu par Scalapay et/ou la nécessité de se conformer aux dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à toute autre disposition légale, réglementaire ou ordonnée par les autorités ;
- f) toute utilisation de l'adhésion à Scalapay par le Client d'une manière qui n'est pas conforme à la loi, aux accords en place avec Scalapay et à la propriété intellectuelle de Scalapay et/ou à la bonne foi ;
- g) les cas de force majeure (tels que, mais sans s'y limiter, les grèves, les guerres, les pandémies, les attaques de pirates informatiques, les interruptions de systèmes informatiques dues à des causes indépendantes de la volonté de Scalapay, etc ;) ;
- h) la violation des obligations prévues à l'article 5.

8.6. Le présent Contrat est réputé résilié de plein droit en cas de manquement par le Client à une ou plusieurs de ses obligations au titre du présent Contrat. Dans ce cas, Scalapay clôturera le Compte Scalapay du Client après l'envoi au Client de la notification de son intention de se prévaloir de la clause de résiliation expresse de la manière indiquée à l'article 9 (Notifications).

9. Propriété intellectuelle

9.1. Le Client reconnaît que Scalapay est le propriétaire exclusif des droits de propriété intellectuelle sur toutes les marques attribuables à la Plateforme Scalapay, au logiciel utilisé par Scalapay, y compris les données d'accès et le traitement des données, ainsi qu'au Site Internet de Scalapay.

9.2. Le Client s'engage à ne pas modifier, altérer, copier, imiter ou utiliser sans le consentement écrit préalable de Scalapay tout protocole d'accès au site web de Scalapay ou tout texte, logo, graphique, image, icône ou autre contenu du site web de Scalapay ou de la Plateforme Scalapay.

9.3. Rien dans le présent accord ne doit être interprété comme une concession, en tout ou en partie, des droits de propriété intellectuelle de Scalapay.

10. Communications

10.1. Scalapay peut envoyer toutes les notifications prévues dans le présent Accord au numéro de téléphone, à l'adresse de résidence, au domicile ou à l'adresse électronique indiqués par le Client au moment de l'enregistrement ou à ceux qui ont été modifiés par la suite.

10.2. Le client doit envoyer toutes les communications relatives au présent contrat à l'adresse électronique support@scalapay.com. Le formulaire disponible à l'adresse <https://help.scalapay.com/hc/it/requests/new> peut également être utilisé.

10.3. Le Client s'engage à maintenir une adresse e-mail valide et un numéro de téléphone actif ainsi

qu'à notifier rapidement à Scalapay tout changement de ceux-ci afin de permettre les communications relatives à ce Contrat. Si le Client ne notifie pas rapidement à Scalapay tout changement dans ses coordonnées, les communications seront considérées comme ayant été reçues par le Client à toutes fins utiles, même si elles sont renvoyées à l'expéditeur ou si elles sont introuvables.

11. Traitement des données à caractère personnel

11.1. Le Client s'engage à s'assurer que les données personnelles fournies lors de l'Enregistrement, ainsi que les données relatives au Mode de paiement, sont vraies, correctes, actuelles et aussi précises que possible. En cas de modification des données, le Client s'engage à mettre rapidement à jour le Compte Scalapay en modifiant et/ou en saisissant ces nouvelles données. A la demande de Scalapay ou de ses délégués, le Client s'engage à fournir immédiatement une copie de sa pièce d'identité.

11.2. Le traitement des données personnelles du Client est effectué conformément au GDPR (EU Reg. No. 2016/679) et à la législation applicable en matière de protection des données et peut être consulté par le Client via le lien suivant : <http://www.scalapay.com/it/privacy>.

11.3. Si le client utilise les services de Scalapay IP, les données relatives au compte Scalapay seront transférées à Scalapay IP afin de répondre à la demande d'utilisation des services de Scalapay IP communiquée par le client à Scalapay IP.

12. Modifications du contrat

12.1. Scalapay peut modifier toute disposition du présent Contrat à tout moment, y compris le droit d'abroger ou de modifier les conditions actuelles, en donnant au Client un préavis écrit de 30 (trente) jours. Les modifications peuvent être portées à la connaissance du Client à l'adresse e-mail indiquée par le Client ou par la mise à jour des Conditions Générales qui peuvent être consultées via le site web www.scalapay.com ou en accédant au Compte Scalapay.

12.2. En cas de modifications défavorables au client, celui-ci a le droit de résilier le présent contrat dans les 30 (trente) jours suivant la connaissance de la modification, sans aucune pénalité, sous réserve de l'article 7.3 des présentes conditions générales.

13. Cession de contrat

13.1. Le Client ne peut céder le présent Contrat ou déléguer à des tiers, sous quelque forme que ce soit, l'exécution du présent Contrat ou céder à des tiers tout droit découlant du présent Contrat sans l'accord écrit préalable de Scalapay.

13.2. Scalapay peut déléguer l'exécution du présent Contrat, en tout ou en partie, à toute société mère, filiale ou société affiliée de Scalapay et/ou à tout tiers, même sans notification préalable au Client. Scalapay peut également céder le présent Contrat à toute société mère, filiale ou société détenue par Scalapay et/ou tout tiers.

14. Droit applicable

14.1. Le présent contrat est régi par le droit italien.

14.2. Pour tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, le tribunal de Milan est exclusivement compétent, sans préjudice de la compétence du tribunal du lieu de résidence du client si ce dernier a la qualité de consommateur au sens du décret législatif 206/2005 (code de la consommation).

14.3. Pour faire valoir ses droits, le client peut également utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (ODR) mise à disposition par la Commission européenne, disponible sur ce [lien](#).